L'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE POUR LES MEMBRES DU QUÉBEC

L'assurance pour les physiothérapeutes

Régime A	
Responsabilité professionnelle	7 000 000 $ par réclamation 10 000 000 $ agrégé
Frais juridiques réglementaires	160 000 $ par réclamation/agrégé
Remboursement des frais défenses criminelles	210 000 $ par réclamation/agrégé
Régime B	
Responsabilité professionnelle	7 000 000 $ par réclamation 10 000 000 $ agrégé
Frais juridiques réglementaires	200 000 $ par réclamation/agrégé
Remboursement des frais défenses criminelles	250 000 $ par réclamation/agrégé
Régime C	
Frais juridiques réglementaires	160 000 $ par réclamation/agrégé

L'assurance pour les technologues en physiothérapie

Responsabilité professionnelle	3 000 000 $ par réclamation 5 000 000 $ agrégé
Frais juridiques réglementaires	160 000 $ par réclamation/agrégé
Remboursement des frais défenses criminelles	150 000 $ par réclamation/agrégé

Définitions de la couverture

Frais juridiques réglementaires

L'avenant relatif aux frais juridiques réglementaires couvre les frais juridiques liés à la comparution lors d'une audience disciplinaire auprès d'un organisme de réglementation provincial. En cas de plainte ou d'enquête, les membres auront droit à la protection conférée par une représentation juridique et à une défense de calibre supérieur. Des exemples de ces instances incluent les plaintes alléguant une inconduite professionnelle, l'incompétence, ou l'incapacité.

Remboursement des frais défenses criminelles

L'assurance rembourse aux assurés les frais de défense liés à une action intentée en vertu du Code criminel si le service professionnel a été rendu au Canada et le membre est déclaré « non coupable » de l'accusation criminelle.

Comment présenter une demande

Veuillez contacter l'ACP pour souscrire une couverture individuelle de responsabilité civile professionnelle.

L'Association canadienne de physiothérapie
955, croissant Green Valley, bureau 270
Ottawa, ON K2C 3V4

Téléphone: 613-564-5454
Sans frais : 1-800-387-8679
Courriel : insurance@physiotherapy.ca
Site web : www.physiotherapy.ca

Plus d'informations

Cette brochure est un résumé de la couverture et n'est donnée qu'à titre d'information. Les termes et conditions complets de la police, y compris toutes les exclusions et limitations, sont décrits dans le libellé de la police, dont un exemplaire peut être obtenu auprès de BMS Canada Risques Services Ltd. (BMS).

Comment signaler une réclamation

En cas de sinistre susceptible de donner lieu à une réclamation au titre de la présente assurance, il faut en aviser immédiatement l'assureur. Vous devez veiller à ce que l'assureur soit avisé dès que possible de tout préjudice, acte, erreur ou omission, ou de tout sinistre ou infraction pouvant donner lieu à une réclamation. Veuillez-vous assurer de documenter officiellement l'incident, en incluant les informations sur les personnes impliquées.

Lors de la déclaration, veuillez fournir :

- Votre certificat d'assurance
- La déclaration de sinistre, la déclaration, la requête, la lettre de plainte de l'ordre ou toute autre procédure judiciaire, s'il y a lieu
- Autres documents pertinents

Pour déclarer un sinistre, veuillez appeler l'expert en sinistres de l'ACP, Crawford & Company, au numéro suivant 1-877-805-9168 ou envoyer un courriel à BMSclaims@crawco.ca.

Couverture individuelle optionnelle

L'assurance responsabilité civile générale

L'assurance responsabilité civile générale protège les membres contre les pertes financières en cas de poursuites pour dommages corporels ou matériels causés par vos services ou vos activités commerciales et non liés à la prestation de services professionnels. Cette assurance est recommandée aux physiothérapeutes qui sous-traitent leurs services ou facturent sous leur nom commercial.

L'assurance cybersécurité et atteinte à la vie privée

Les membres ont la possibilité de souscrire une couverture pour la cybersécurité et la responsabilité civile en matière de protection de la vie privée afin de mieux gérer le risque lié à la détention de quantités de plus en plus importantes de renseignements personnels identifiables de clients, d'employés et d'autres personnes, et d'atténuer l'atteinte à la réputation résultant d'une violation de la sécurité des données.

Le forfait de services juridiques

Ligne d'assistance juridique spécialisée pour les questions personnelles et professionnelles. Les membres ont accès à une gamme de services, y compris une ligne d'assistance juridique téléphonique, une bibliothèque en ligne de modèles de documents, des avocats qui sont à leur disposition pour examiner des documents juridiques simples ou rédiger une lettre en leur nom. Les membres peuvent également avoir accès à des experts pour obtenir du soutien émotionnel, du soutien en cas de vol d'identité et une assistance en matière de ressources humaines.

L'assurance frais juridiques

Les polices d'assurance frais juridiques comprennent automatiquement le forfait de services juridiques et sont associées à une couverture d'assurance qui vous permet de défendre ou de faire valoir vos droits devant les tribunaux. Les membres peuvent acheter des solutions juridiques personnelles et/ou professionnelles.

Comment présenter une demande

Veuillez visiter www.cpa.bmsgroup.com ou contacter BMS pour demander une couverture.

BMS Canada Services de Risques Ltée (BMS)
825 voies Exhibition, bureau 209 Ottawa, ON K1S 5J3

Numéro sans frais : 1-855-318-6136
Courriel: cpa.insurance@bmsgroup.com
Site web : www.cpa.bmsgroup.com